



**DEMANDE DE BRANCHEMENT A L'EGOUT**

Particulier

Entreprise - PME

Nom ou Raison sociale :

Numéro référence à rappeler (facture eau):

Adresse:

E-Mail:

Téléphone Portable:

Téléphone Domicile :

Mandataire / Téléphone :

je soussigné(e) M. Mme

Agissant en qualité de :                      Propriétaire                      Mandataire

Je sollicite un branchement individuel à l'égout destiné au deversement:

Eaux usées domestiques

Eaux Pluviales

(Si Eaux Usées Domestique à Caractère Spécial, préciser la nature)

(Si Eaux Industrielles, préciser la nature de l'activité industrielle) :

Si Autres préciser :

Type de Construction:      Villa Rez de Chaussée      Villa R+1      Immeuble supérieur ou égal à 2 étages

Sis (e) à l'adresse :

Je joins à ma demande la somme non remboursable de 36 580 FCFA TTC pour les frais d'établissement de devis et m'engage à me conformer aux dispositions au verso issues du Règlement du service d'Assainissement liquide

Pièce jointe :                      Copie facture SENEAU                      Copie Contrat d'abonnement EAU

Fait à Dakar le:

<p><b>Pour l'ONAS</b>                      Agent Commercial</p>	<p><b><u>Signature du Client et ou cahet</u></b> "lu et approuvé</p>
---	--

**Engagements du client:**

- ▶ Déverser des eaux usées autorisées par l'ONAS;
- ▶ Payer le devis estimatif des travaux avant exécution du branchement;
- ▶ Régler la différence (moins perçu) entre le devis estimatif et le mémoire représentant le coût réel des branchements

**Engagements de l'ONAS:**

- ▶ Faire une étude technique avant l'établissement du devis estimatif et la réalisation du branchement;
- ▶ Mettre à la disposition du client dans un délai de 5 jours un devis estimatif des travaux en cas de branchement raccordable ou aviser le client dans le cas contraire;
- ▶ Réaliser le branchement à l'égout dans les règles de l'art dans un délai de 10 jours après paiement du devis estimatif;  
pour les branchements sans traversée de chaussée

- ▶ Etablir un mémoire représentant la facture définitive après exécution des travaux;
- ▶ Rembourser le client en cas de trop perçu entre le devis estimatif et le mémoire ;
- ▶ Entretien et réparer les ouvrages réalisés.

**Déversements interdits dans les réseaux d'égout:**

▶ le contenu des fosses septiques ; les ordures ménagères ; les peintures et solvants ; les huiles de vidange ; les liquides et vapeurs corrosives ; les hydrocarbures ; les matières inflammables ; les corps solides.

**Pour tous renseignements complémentaires s'adresser aux services suivants:**

<b>Service Commercial Dakar Tel:</b>	<b>33 859 35 39</b>	adresse e-mail: <a href="mailto:onas_branchement@onas.sn">onas_branchement@onas.sn</a>
Service Régional Thiès:	33 951 82 43	adresse e-mail: <a href="mailto:onasthies@orange.sn">onasthies@orange.sn</a>
Service Régional Rufisque:	33 836 30 52	adresse e-mail: <a href="mailto:onas.rufisque@onas.sn">onas.rufisque@onas.sn</a>
Service Régional Saint Louis:	33 961 51 24	adresse e-mail: <a href="mailto:onas.stlouis@onas.sn">onas.stlouis@onas.sn</a>
Service Régional Kaolack:	33 941 52 02	adresse e-mail: <a href="mailto:onaskl@orange.sn">onaskl@orange.sn</a>
Service Régional Louga :	33 967 02 83	adresse e-mail: <a href="mailto:onaslouga@orange.sn">onaslouga@orange.sn</a>

**OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT DU SENEGAL**

Cité TP SOM N°4 HANN - Tél. : +221.33.859.35.35 – Fax : +221.33.832.35.31 - N° Orange : 818.00.10.12

Email : [onas@onas.sn](mailto:onas@onas.sn) ; [onas@orange.sn](mailto:onas@orange.sn) – site web : [www.onas.sn](http://www.onas.sn)

NINEA : 00830 48 2 S 3 - B.P. 13428- DAKAR (Sénégal)